



RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

AVENANT N°1

CONTRAT REGIONAL D'EQUILIBRE TERRITORIAL 2019-2021

REGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR / Territoire du Gapençais



ENTRE

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, représentée par son Président, Monsieur Renaud MUSELIER, dûment habilité par la délibération de l'Assemblée régionale n°..... en date du....., ci-après désignée « la Région »

D'une part,

ET

La Communauté d'Agglomération Gap Tallard Durance, représentée par son Président, Monsieur Roger Didier, dûment habilité par délibération n°..... en date du, ci-après désignée « le Territoire »

La Communauté de Communes Champsaur Valgaudemar, représentée par son Président, Monsieur Fabrice Borel, dument habilité par délibération n°..... en date du, ci-après désignée « le Territoire »

La Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance, représentée par son Président, Monsieur Joël Bonnaffoux, dument habilité par délibération n°..... en date du, ci-après désignée « le Territoire »

La Communauté de Communes Buëch Dévoluy, représentée par son Président, Monsieur Michel Ricou-Charles, dument habilité par délibération n°..... en date du, ci-après désignée « le Territoire »

Le Syndicat Mixte du Scot de l'Aire Gapençaise, représenté par son Président, dument habilité par délibération n°..... en date du, ci-après désigné « le Territoire »

D'autre part,

Vu le règlement financier de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite loi NOTRe ;

Vu la délibération n° 17-1107 du 15 décembre 2017 approuvant les termes du plan climat « Une COP d'avance » ;

Vu la délibération n°18-35 du 16 mars 2018 approuvant les principes et modalités des contrats régionaux d'équilibre territorial de nouvelle génération ;

Vu la délibération n°19-350 du 26 juin 2019 adoptant le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires après consultation et enquête publique ;

Vu la délibération n°18-905 du 14 décembre 2018 du Conseil régional relative à l'approbation du Contrat Régional d'Equilibre Territorial (ci-après désigné le CRET) du territoire du Gapençais ;

Vu l'article 6 de ce contrat qui prévoit que le CRET comprend une clause de revoyure à mi-parcours et peut faire l'objet d'avenants afin de revoir la programmation, de la réorienter en fonction de la maturité des projets ou d'intégrer de nouvelles opérations ;

Il est convenu ce qui suit

Article 1 – Objet de l'avenant

Le présent avenant porte sur la revoyure à mi-parcours du CRET « Territoire du Gapençais », en application de l'article 6 du contrat initial. Il a pour objet de modifier la programmation initialement prévue en annexe 2 du contrat.

Article 2 - Structuration du contrat ; volet opérationnel

L'annexe du présent avenant remplace celle figurant initialement en annexe 2 du contrat initial, relative au volet opérationnel tel que défini dans son article 4.

Article 3 – Prise d'effet de l'avenant

L'avenant 1 au Contrat régional d'équilibre territorial prend effet dès sa notification par la Région.

Article 4 - Autre disposition

Les autres dispositions du contrat initial ainsi que son annexe 1 demeurent inchangées.

Fait à Marseille, le

Le Président du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur	Le Président de la Communauté d'Agglomération Gap- Tallard-Durance
Renaud MUSELIER	Roger DIDIER

Le Président de la Communauté de Communes Champsaur Valgaudemar Fabrice BOREL	Le Président de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance Monsieur Joël BONNAFFOUX
Le Président de la Communauté de Communes Buech Dévoluy Michel RICOU-CHARLES	Le Président du Syndicat Mixte du SCOT de l'Aire Gapençaise Le Président

ANNEXE 2 modifiée

TABLEAU DE SYNTHÈSE DE LA PROGRAMMATION

CRET TERRITOIRE DU GAPENCAIS

Annexe 2 - Tableau des opérations

N°opération	Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Localisation de l'opération	Coût total	Montant contractualisé	Taux d'intervention
AXE 1 ECO MOBILITE						
1.1	installation de bornes de recharge pour véhicules électriques dans les 4 parcs relais de la commune	Commune de Gap	Gap	120 000 €	50 000,00 €	42%
1.2	Etude préalable à la création d'un système de production multi-énergies "vertes" pour tous véhicules	Commune de GAP	Gap	80 000 €	40 000,00 €	50%
1.3	Abris vélo sécurisé sur l'aire de covoiturage de la Saulce	CA GTD	La Saulce	80 000 €	24 000,00 €	30%
1.4	L'aménagement d'une voie douce sur viaduc de buzon	Ville de Gap	Gap	2 800 000 €	584 000,00 €	21%
1.5	Développement d'un système info voyageurs pour le réseau de transports de l'Agglo	CA GTD	CA GTD	10 371 €	5 186,00 €	50%
1.6	Liaison piétonne entre le parking et le PEM de la Gare	Ville de Gap	Gap	100 000 €	32 500,00 €	33%
Sous Total Axe 1 (6 opérations)				3 190 371 €	735 686 €	

AXE 2 UNE REGION NEUTRE EN CARBONE

2.1	Stade Nautique	Ville de Gap	Gap	253 000€	26 203€	10%
2.2	Etude potentiel PV à l'échelle de l'EPCI - Plan Solaire	CC Champsaur Valgaudemar	CC Champsaur Valgaudemar	64 285€	45 000,00 €	70%
2.3	Création unité de Méthanisation Valorisation boues d'épuration	CA GTD	Gap	40 000€	28 000,00 €	70%
2.4	Installation d'une turbine pour production hydroélectrique	Commune de Saint Léger les Mèlèzes	Saint Léger les Mèlèzes	290 425€	58 085,00 €	20%
2.5	Création d'une maison de santé	CCSPVA	La Bâtie-Neuve	550 000,00 €	139 500,00 €	25%
2.6	Etude production ENR et rénovation de l'éclairage public	Commune de Gap	Gap	800 000 €	160 000,00 €	20%
2.7	Requalification Quartier du Claps Démarche BDM	Commune d'Espinasses	Espinasses			
2.7.1	Etudes globales requalification pour travaux		Espinasses	670 000 €	340 000 €	51%
2.7.2	Construction et réhabilitation de logements locatifs sociaux		Espinasses	3 450 000 €	400 000 €	12%
2.7.3	Action d'aménagement de l'espace public		Espinasses	550 000 €	125 000 €	23%
2.8	Travaux d'aménagement de l'espace public sur la Commune d'Ancelle	Commune d'Ancelle	Ancelle	910 500 €	130 554,00 €	14%

2.9	Extension du siège de la communauté de communes pour la création de la Maison de Services aux publics	CCSPVA	La Bâtie-Neuve	510 000 €	153 000,00 €	30%
2.10	Amélioration des performances énergétiques du bâtiment de la communauté de communes	CCSPVA	La Bâtie-Neuve	101 400 €	30 420,00 €	30%
2.11	Réhabilitation ancienne MAPAD / bâtiment de services publics	CCBD	Veynes	1 314 000 €	435 200,00 €	33%
2.12	Restructuration partielle et rénovation énergétique Salle polyvalente	Commune de Tallard	Tallard	450 000 €	135 000 €	30%
2.13	Rénovation Energétique de logements	Commune de Saint Firmin	St Firmin	132 328 €	32 000,00 €	24%
2.14	Réhabilitation du gymnase intercommunal	CCCV	Saint Bonnet	1 500 000 €	300 000,00 €	20%
Sous Total Axe 2 (16 opérations)				11 585 938 €	2 537 962 €	
AXE 3 UN MOTEUR DE CROISSANCE						
3.1	Requalification des ZAE intercommunales	CCSPVA	CCSPVA	305 000 €	86 000,00 €	28%
3.2	Requalification de la ZA du Boutaric avec développement aire de co-voiturage	CCBD	Montmaur	130 000 €	44 090 €	34%
3.3	Acquisition foncière pour le développement d'un Bâtiment d'Entreprise (projet technopolis)	CCBD	Veynes	265 000 €	53 000 €	20%
3.4	Création Déchèterie de la flodanche	CA GTD	Gap	1 800 000 €	237 381,00 €	13%
3.5	Amélioration de la circulation déchetterie de PATAC	CA GTD	Gap	250 000 €	50 000,00 €	20%

3.6	Création /extension Déchèteries		CC Champsaur Valgaudemar	Saint-Bonnet	1 000 000 €	122 250,00 €	12%
3.7	Extension déchèterie du Boutariq		CCBD	Veynes	1 015 000 €	154 800,00 €	15%
Sous Total Axe 3 (7 opérations)							
4 765 000 €							
AXE 4 UN PATRIMOINE NATUREL PRESERVE							
AXE 5 BIEN VIVRE EN PROVENCE ALPES COTE D'AZUR							
5.1	Réhabilitation quartier du Haut Gap : vers un quartier d'excellence		Commune de Gap	Gap			
5.1.1	Extension et réhabilitation de l'équipement socio-culturel "centre social les pleiades"				250 000 €	75 000,00 €	30%
5.1.2	Requalification du parc Mauzan				126 360 €	31 590 €	25%
5.2	Rénovation des bâtiments d'accueil du Fai		SIVU Haute Vallée de Maraize	Le Saix	407 500 €	122 250,00 €	30%
5.3	Groupe scolaire et cantine scolaire		Commune de Orcières	Orcières	3 030 724 €	331 750,00 €	11%
5.4	Requalification et aménagement du quartier du parc		Commune d'Aspres	Aspres	1 500 000 €	300 000,00 €	20%
Sous total Axe 5 (5 opérations)							
5 314 584,00 €							
TOTAL TERRITOIRE (34 opérations)							
24 855 893,00 €							